



P 1793

ID 5106

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Alain GALES

Luxembourg, le 23 avril 2021

Objet : Votre pétition 1793 – De Papp ass de Papp, a net den Autre Parent de naissance !

Monsieur,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Madame la Ministre de la Justice en vue d'une prise de position au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Madame Sam Tanson
Ministre de la Justice
L-2934 Luxembourg

Luxembourg, le 23 avril 2021

Objet : Pétition 1793 – De Papp ass de Papp, a net den Autre Parent de naissance !

Madame la Ministre,

Au cours de sa réunion du 21 avril 2021, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 168 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

J'adresse copie de la présente à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

PETITION PUBLIQUE 1793

Intitulé de la pétition:

De Papp ass de Papp, a net den Autre Parent de naissance !

But de la pétition:

Mir wellen Eis STRIKT dogeint wieren, dass mir als Papp net MEI Papp genannt gin, mee autre parent de naissance

Motivation de l'intérêt général de la pétition:

Eist Uleies as et, dass mir als Papp vum Kand och als Papp offiziell gefouert an ernimmt gin.

Dépôt: le 04.02.2021 à 20:03

Pétitionnaire: Alain Gales